



**MAIRIE DE PARMAIN 95620**  
**Tél. 01 34 08 95 80 – WWW.ville-parmain.fr**

## **DÉCISION DU MAIRE**

**N° 2025/64**

### **PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN DEVIS À LA SOCIÉTÉ ATYPIK CRÉATION**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2022-39 du 29 septembre 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, modifiées et complétées par délibération n° 2023-48 du 06 décembre 2023,

**VU** le devis présenté par Mme Warot, propriétaire de la société ATYPIK CRÉATION, en date du 27/08/2025, relatif à la réfection de 5 fauteuils de la bibliothèque pour un montant total de 1272€TTC

**VU** le budget de la collectivité adopté pour l'exercice 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité souhaite engager la prestation et qu'il convient de verser un acompte au prestataire avant l'exécution complète des travaux ;

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'accepter le devis n° 021 établi par la société ATYPIK CRÉATION pour la réfection de fauteuils, d'un montant total de 1 272€ TTC.

**ARTICLE 2 :** De verser un acompte de 888,00€ TTC, à la société ATYPIK CRÉATION conformément aux conditions du devis.

**ARTICLE 3 :** Le solde sera réglé à la livraison et après vérification du service fait.

**ARTICLE 4 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 5 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 12 septembre 2025

**Loïc TAILLANTER,**



**Maire de PARMAIN,**

**Vice-président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Envoyé en préfecture le 12/09/2025  
 Reçu en préfecture le 12/09/2025  
 Publié le 12/09/2025  
 ID : 095-219504800-20250912-DM202564-AR



## ATYPIK CREATION

10 rue Guichard - 95620 PARMAIN

Artisan d'art - Tapissier Décorateur  
 Créatrice en décoration  
 +33 6 20 22 24 84  
 acwarot@gmail.com

Projet Bibliothèque Parmain

Devis 021

Restauration 5 fauteuils + création d'un pan de mur

27/08/2025

Description	Qté	Prix unitaire	TARIF HT	TARIF TTC
MAIN D'ŒUVRE			- €	- €
Restoration fauteuils: dégarnissage/nose d'une mousse/ nose tissu	5	128,00 €	640,00 €	768,00 €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
FOURNITURES			- €	- €
Tissu luxe velvet (couleurs à déterminer)	4	120,00 €	420,00 €	504,00 €
tissu technique anti tâches/ ignifugé			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
ATYPIKCREATION accompagne vos projets de restauration dans le respect des traditions de l'Artisanat d'Art. Je vous remercie de votre confiance et reste à votre disposition pour tous conseils. Signature du client avec mention manuscrite "Bon pour accord"		<b>Total HT</b>	<b>1 060,00 €</b>	
		<b>TVA 20%</b>	<b>212,00 €</b>	
		<b>Total TTC</b>	<b>1 272,00 €</b>	<b>1 272,00 €</b>
		<b>100% Fournitures</b>		<b>504,00 €</b>
		<b>50% Main d'Œuvre</b>		<b>384,00 €</b>
		<b>Total Acompte</b>		<b>888,00 €</b>

IBAN (International Bank Account Number)  
 FR76 3006 6108 8800 0205 1160 250

BIC (Bank Identifier Code)  
 CMCIFRPP



Loïc TAILLANTER

Maire de Parmain

60632-313 BiB.

ATYPIK CREATION - SASU au capital de 200€ - Siren 922 363 619 - NAF 9524Z RCS Pontoise